Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-447

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
la fermeture du terrain synthétique
le vendredi 23 octobre 2026

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football sur la commune en vue d'éviter des dégradations.

ARRÊTÉ

Article 1er : Le terrain synthétique sur la commune sera interdit, à toutes compétitions et entrainements le vendredi 23 octobre 2026.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur le terrain aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune, au Président du club de football d'Isbergues, au Président du club de football de la Roupie, à la Ligue du Nord et au « district Artois » pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 23 OCT. 2026

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Le adjoint David THELLIER

Publié le 23 OCT. 2026

la Secrétaire

ESDI FOOTBALL ISBERGUES